



Mandat apparent Dépassement de pouvoir

Par **Bous**, le 14/10/2017 à 17:55

Bonjour,
est-ce un dépassement de pouvoir lorsque le mandataire va au delà de la somme prêt par le mandant ? sachant qu'il y a bien précisé que le mandant prêtera uniquement 450 000 euros et pas plus
est-ce alors qualifié de mandat apparent?
merci

Par **Visiteur**, le 14/10/2017 à 23:39

Bonjour,
Désolé, c'est incompréhensible. .